



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **14 OCTOBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0353**

Objet : Tarification hivernale des stations communautaires Les 7  
Laux, Le Collet, le Col de Marcieu

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 60  
Pouvoirs : 10  
Absents : 0  
Excusés : 14  
Pour : 59  
Contre : 2

Abstention : 8  
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**18 OCT. 2024**

et publié le

**18 OCT. 2024**

Secrétaire de séance :  
Christelle MEGRET

Le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 08 octobre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, François OLLEON à Claudine GELLENS, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sophie RIVENS à Ilona GENTY, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0326 du 25 septembre 2023 et ses annexes, relative à la tarification des stations communautaires Les 7 Laux, Le Collet et le Col de Marcieu à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;  
Vu la convention d'affermage, et ses avenants, relative à l'exploitation du domaine skiable de la station des 7 Laux ;  
Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du domaine skiable et activités connexes (hiver et été) du Collet ;  
Vu la proposition du conseil d'administration de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan du 29 mai 2024 relative à la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 des domaines skiables communautaires pour l'hiver 2024-2025 ;  
Vu l'avis du bureau communautaire du 17 septembre 2024 ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que, chaque année, sur proposition du conseil d'administration de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan, il convient de délibérer sur la tarification hivernale des stations communautaires des 7 Laux, du Collet et du Col de Marcieu. Cette tarification comprend non seulement les tarifs applicables aux remontées mécaniques, mais aussi certains services associés.

A ce titre, la tarification des garderies de Prapoutel et du Pleynet pour la station des 7 Laux nécessitent une actualisation.

Par ailleurs, de nouveaux tarifs sont créés et il est également proposé de mettre en place la tarification dynamique pour les remontées mécaniques.

Concernant les tarifs des différents forfaits, afin de promouvoir la pratique du ski, de la rendre la plus accessible possible et qu'elle puisse bénéficier au plus grand nombre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de reconduire, pour la saison hivernale 2024-2025, les tarifs votés en Conseil communautaire du 25 septembre 2023 pour les stations des 7 Laux, du Collet et du Col de Marcieu.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **De reconduire, à compter du 15 octobre 2024, les tarifs votés en Conseil communautaire du 25 septembre 2023 pour les stations des 7 Laux, du Collet et du Col de Marcieu ;**
- **D'adopter les modalités tarifaires des trois stations communautaires, telles que détaillées dans l'annexe jointe, à compter du 15 octobre 2024 ;**
- **D'adopter la tarification des garderies de Prapoutel et du Pleynet pour la station des 7 Laux, telle que présentée en annexe, à compter du 15 octobre 2024.**

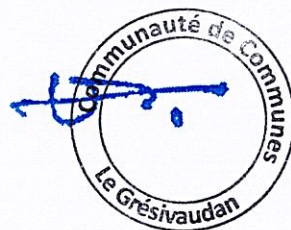
***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité cette délibération (par 59 voix pour et 2 voix contre : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Hervé LENOIRE ; 8 abstentions : Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Martine KOHLY, Julien LORENTZ, Claire QUINETTE-MOURAT et 1 n'ayant pas pris part au vote : Régine MILLET).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **14 OCT. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*





# Valable à compter du 15 octobre 2024

## CATEGORIES DE CLIENTELE

Marmot	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et aujourd'hui
Bambin	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021
Enfant	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2018
Junior	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2013
Etudiant*	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 2005
Senior (70-74 ans)	Age requis le jour de la prise du forfait
Vermeil (à partir de 75 ans)	Age requis le jour de la prise du forfait

\* Sur présentation d'un justificatif en cours de validité : carte étudiant comportant la date de validité pour l'année en cours, une date de naissance et la photo ou un certificat de scolarité + pièce d'identité

## OFFRES PROMOTIONNELLES ET EXCEPTIONS

Groupe de plus de 10 personnes	A partir de 10 personnes payantes, un seul règlement, 10% de remise sur les forfaits Pour un groupe de plus de 20 personnes payantes : 1 forfait offert pour 20 achetés en plus des 10 % (forfaits pouvant être différents, le moins cher offert)
Forfait saison famille 4 personnes	10% de remise pour l'achat de 4 forfaits saison 2 adultes maximum, forfait enfant et junior pour le reste. Justificatif obligatoire.
Forfait saison famille 5 personnes et plus	15% de remise pour l'achat de 5 forfaits saison 2 adultes maximum, forfait enfant et junior pour le reste. Justificatif de filiation obligatoire.
Pack Tribu	A partir de 5 personnes payantes, un seul règlement, 10% de réduction sur les forfaits de 6 jours ou plus (achat en caisse et sur internet)
Parents malins	du 11/01/2025 au 31/01/2025 et du 15/03/2025 à la fin de saison : forfait enfant(s) gratuit pour l'achat d'un séjour (mini 5 jours) des 2 parents skieurs (même durée)
Offre Famille journée Haute Saison	Les paniers comprenant : 2 adultes journée + 2 forfaits journée (junior ou enfant), 10% de remise supplémentaire sur le prix internet, achat uniquement sur internet. Possibilité d'ajouter des journées enfant ou junior, mais pas adulte.
Offre Famille 4 heures Haute Saison	Les paniers comprenant : 2 adultes 4 heures + 2 forfaits 4 heures (junior ou enfant), 5% de remise supplémentaire sur le prix internet, achat uniquement sur internet. Possibilité d'ajouter des 4 heures enfant ou junior, mais pas adulte.
SKIBUS / Chèque locaux Grésivaudan	20% de remise sur le ski alpin sur présentation du ticket de bus du jour : Forfait journée et 4 heures uniquement
SKI DE FOND	Gratuité accordée aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique
CENTRE DE VACANCES DU COLLET	40% de réduction sur le tarif applicable à la catégorie d'âge junior et enfant, pendant les vacances scolaires
FORFAIT SAISON	1 journée offerte dans les 2 domaines différents du forfait acheté. Exemple : Les forfaits saisons du Collet auront 1 journée pour Les 7 Laux et 1 journée pour le Col de Marcieu chargés en plus
NOCTURNE COLLET	1 nocturne est incluse dans les forfaits du Collet de 6 jours et plus, les nocturnes sont incluses dans les forfaits saison Le Collet
TARIFICATION DYNAMIQUE	La tarification dynamique est un outil informatique qui permet de définir un tarif pour le rendre plus attractif selon plusieurs critères. Les critères sont les suivants : date d'achat, météo, fréquentation et historique des ventes. Ces tarifs sont bridés selon les "promos exclusives web indiquées ci-dessous.
PREVENTE	Du 15/10/2024 au 03/11/2024, ainsi que les foires, salons et Black Friday
SAISON	Tous les intitulés deviennent saison 2024/2025 et non 2023/2024

MODIFICATION des modalités de vente en ligne pour pouvoir mettre en place la tarification dynamique (Le Collet et Les 7 Laux)

## PROMO EXCLUSIVES WEB week-end, vacances scolaires et jours fériés (tarifs en Euros)

TITRES	Adulte		Enfant		Junior		Etudiant / Sénior	
	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
1 jour	de 10% à 0% de remise en tarification dynamique							
4 heures consécutives								

## PROMO EXCLUSIVES WEB du lundi au vendredi hors vacances scolaires (tarifs en Euros)

TITRES	Adulte	
	TTC	HT
1 jour	de 30% à 0% de remise en tarification dynamique	
4 heures consécutives		

MODIFICATION des modalités de vente en ligne pour pouvoir mettre en place la tarification dynamique (Le Collet et Les 7 Laux)

Tarifs HAUTE SAISON, premier jour de ski : du 21/12/2024 au 03/01/2025 et du 08/02/2025 au 07/03/2025 (en Euros)

Tarifs BASSE SAISON, premier jour de ski : jusqu'au 20/12/2024, du 04/01/2025 au 10/01/2025, du 01/02/2025 au 07/02/2025 et du 08/03/2025 au 14/03/2025 (en Euros)

Tarifs PROMO, premier jour de ski : du 11/01/2025 au 31/01/2025 et du 15/03/2025 à la fin de saison (en Euros)

Mode de règlement (valable pour toute la délibération)

Ajout du Chèque Local Grésivaudan

Modification et ajout d'un tarif groupe scolaire pour Les 7 Laux

TITRES	Autres Tarifs (en Euros)										
	Adulte		Enfant		Junior /Etudiant		Sénior		Vermeil		Bambin / Marmot
	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	
Forfait Journée groupe (primaire, collège, lycée) valable du lundi au vendredi hors vacances scolaires			14,90 €	13,55 €							
Forfait 4 heures groupe (primaire, collège, lycée) valable du lundi au vendredi hors vacances scolaires			10,00 €	9,09 €							
Forfait 3 heures pédagogique (groupe primaire) Forfait dédié aux enfants des écoles primaires pendant le temps scolaire			7,50 €	6,82 €							

Modification groupe scolaire pour Le Collet

TITRES	Autres Tarifs (en Euros)										
	Adulte		Enfant		Junior /Etudiant		Sénior		Vermeil		Bambin / Marmot
	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	
Journée pédagogique (groupe primaire et collège), Forfait dédié aux enfants des écoles primaires et des collèges pendant le temps scolaire			8,00 €	7,27 €							
Journée pédagogique (groupe lycée), Forfait dédié aux enfants des lycées pendant le temps scolaire			10,00 €	9,09 €							
Forfait Journée groupe (primaire, collège, lycée) valable mercredi et samedi hors vacances scolaires			10,00 €	9,09 €							

Ajout de 2 produits pour Le Collet

TITRES	Autres Tarifs (en Euros)										
	Adulte		Enfant		Junior /Etudiant		Sénior		Vermeil		Bambin / Marmot
	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	
2 heures consécutives (spécial cours ESF) : NOUVEAU	19,50 €	17,73 €	19,50 €	17,73 €	19,50 €	17,73 €	19,50 €	17,73 €			
Ski nocturne ouverture exceptionnelle / privatisée : 2 heures de 20h à 22h NOUVEAU	8 250,00 €					7 500,00 €					

Support rechargeable multisite : 3 €

# TARIF CRECHE DE PRAPOUTEL ET DU PLEYNET

Activité HT - Taux de TVA 0%

## Tarifs applicables à compter du 15 octobre 2024

GARDERIE : LA FARENDOLE ET LA RIBAMBELLE	Tarifs au 01.11.2023	Tarifs au 01.11.2024	%
	Tarifs HT	Tarifs HT	
<b>1/2 JOURNEE</b> de 8 h 45 à 13 h 45 ou de 12 h 15 à 17 h 15	30,00 €	31,00 €	<b>3,33%</b>
<b>JOURNEE</b> de 8 h 45 à 17 h 15	46,00 €	47,50 €	<b>3,26%</b>
<b>FORFAIT DE 6 1/2 JOURNEES consécutives</b> de 8 h 45 à 13 h 45 ou de 12 h 15 à 17 h 15	145,00 €	149,50 €	<b>3,10%</b>
<b>FORFAIT DE 6 JOURNEES consécutives</b> de 8 h 45 à 17 h 15	230,00 €	237,00 €	<b>3,04%</b>

**Modes de règlements** : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, chèques vacances connect, chèques locaux